

# Quelques notes sur la journée de formation des référents EDD Réseau Bléone-Durance

**Mardi 28 septembre 2021 au lycée Pierre-Gilles de GENNES**



## Les objectifs de cette formation sont de :

- répondre aux attentes des référents afin de dynamiser l'EDD dans toutes les écoles et tous les établissements,
- renforcer les liens entre les établissements par l'intermédiaire notamment d'actions communes ou synchrones,
- faciliter la collaboration avec les partenaires extérieurs,
- engager une démarche de labélisation.



**9h30** : Introduction de la journée par Madame PETENATI, Proviseur Adjointe du lycée Pierre-Gilles de GENNES, co-coordinatrice du réseau Bléone-Durance et membre de la commission EDD du réseau Bléone-Durance.

- Présentation du réseau Bléone-Durance. Mme PETENATI a repris les mots de la Conseillère de Monsieur le Recteur qui intervenait lors de notre dernière rencontre :  
*« Il appartient à TOUS d'éduquer au développement durable.  
L'EDD permet une sécurisation des parcours de l'élève.  
L'axe Développement durable permet de consolider les savoirs des élèves.  
C'est une démarche du premier au second degré.  
La labélisation d'un territoire, d'un réseau permet de donner une identité, de renforcer le sentiment d'appartenance. »*
- Rôle du réseau dans l'EDD : Aider les établissements dans leurs démarches et bâtir une politique commune.
- Historique de l'EDD dans notre réseau.
- Un des objectifs du réseau en matière d'EDD: Aller vers une labélisation.
- Un référent réseau pour coordonner la politique EDD (réaliser un diagnostic, recenser les référents EDD, établir les besoins des référents).

- Présentation de la commission EDD dans le réseau pour définir une politique et piloter les actions (Voir document en annexe).

**10h00 à 12h00 : Les référents EDD et les Conseillers Pédagogiques de circonscription du premier degré travaillent ensemble.**

**L'objectif de la journée n'est pas de recenser toutes les actions mais d'utiliser notre réseau pour aider et accompagner chaque référent d'établissement et pour définir des actions communes et/ou synchrones.**

Après une présentation de la matinée, un tour de table est effectué afin que chacun présente l'EDD dans son établissement : dynamique, actions, projets, présence d'éco-délégués, labélisation...

**1. Missions des référents EDD d'établissement.**

Une lettre de missions des référents EDD doit être diffusée par le Rectorat. Dans l'attente de cette lettre, nous pouvons dégager certaines priorités :

**Le référent EDD a pour missions de :**

- veiller à la réalisation des objectifs de l'EDD de leur établissement, notamment : en impulsant et en accompagnant les projets en lien avec l'EDD portés par l'équipe éducative ; en favorisant et coordonnant la mise en place de la démarche E3D ; en contribuant à développer les partenariats avec les acteurs associatifs.
- encadrer les projets réalisés par les éco-délégués en veillant à leur bonne restitution ;
- préparer le comité d'éducation au développement durable en lien avec le chef d'établissement ;
- favoriser le développement de bonnes pratiques en mutualisant les ressources et pratiques transférables auprès des acteurs concernés territoriaux et académiques.

L'action des référents est en lien étroit avec les 17 ODD (Objectifs du Développement Durable).



**Une date à retenir : Tous les référents EDD seront conviés à une journée de formation, le jeudi 25 novembre 2021, à Aix en Provence au collège Arc de MEYRAN.**

**Organisation de l'EDD dans notre académie : Un référent EDD pour le réseau (Stéphan VIUDES) coordonne les actions. Au niveau académique, Nathalie TOPALIAN, IPR Histoire-**

Géographie et Pierre-Olivier THEBAULT, IPR SVT ; sont les chargés de missions EDD de l'Académie.

## **2. Développer l'EDD dans les établissements.**

### **Les éco-délégués, un moyen de favoriser l'EDD.**

Pour rappel, l'élection d'un éco-délégué par classe est obligatoire dans le second degré et conseillée au niveau du cycle 3 du premier degré.

Cette année, le mode de scrutin change.

Bulletin académique du 20/09/2021 :

*« Le mode de scrutin retenu pour l'académie est le vote par approbation à un tour : chaque élève peut approuver autant de candidats qu'il souhaite voir élu en notant leur nom sur un bulletin unique. Les voix pour chaque candidat sont ensuite décomptées et le candidat ayant recueilli le plus de voix est élu. Le deuxième en nombre de voix est son suppléant. En cas d'égalité, c'est le plus jeune qui est élu. Une autre manière de faire consiste à demander aux élèves d'inscrire le nom de tous les candidats sur leur bulletin, puis d'entourer uniquement le nom de ceux qu'ils approuvent.*

*D'autre part, chaque établissement, collège ou lycée, doit disposer d'un binôme paritaire d'éco-délégués pour l'année. Ces binômes d'éco-délégués seront élus, au collège et au lycée, parmi les membres volontaires du conseil de vie collégienne/lycéenne, selon la même modalité de vote. »*

**Les écoles de notre réseau vont être incitées à organiser l'élection d'éco-délégués en CM1 et CM2.**

### **Les missions des éco-délégués (textes officiels déposés dans l'espace TRIBU):**

**Être éco-délégué de classe, c'est :**

- **Être un élève respectueux de l'environnement** et montrer l'exemple.
- **Sensibiliser ses camarades aux gestes quotidiens** (éteindre les lumières, vérifier qu'en hiver les fenêtres sont fermées et que les radiateurs sont bien réglés, installation de poubelles de tri des déchets de la classe, etc.).
- **Être force de proposition** (proposition d'initiatives et d'actions, comme les "marches vertes", etc.).

**Être éco-délégué d'établissement, c'est :**

- **Porter des projets** pour améliorer la biodiversité, diminuer l'impact énergétique de l'établissement, promouvoir des gestes éco-responsables de l'ensemble de la communauté éducative, sensibiliser à la lutte contre le gaspillage alimentaire, promouvoir des actions.
- **Être ambassadeur** auprès des services, des responsables et des instances de l'établissement, ainsi que des partenaires extérieurs.
- **Restituer les actions menées**, contribuer à leur évaluation et à leur valorisation.
- **Transmettre des informations et des connaissances** à leurs camarades.

### **Animer les actions des éco-délégués.**

Il est important de ne pas considérer les éco-délégués comme un « club nature ». Leur fonction de représentants et de porte-paroles est à souligner.

Dans la mesure du possible il est conseillé de faire participer les élèves aux prises de décisions, de relayer les actions des élèves, de valoriser l'engagement de ces élèves par différents moyens.

Nous pourrions travailler au niveau du réseau, sur l'élaboration d'une fiche de compétences acquises dans la réalisation des missions des éco-délégués. Il ne s'agit pas de construire un document compliqué mais de trouver ensemble le moyen de valoriser les compétences acquises.

Une formation des éco-délégués, réalisée en interne (dans chaque établissement), semble nécessaire pour aider ces élèves à accomplir leurs missions. Des ressources

concernant l'accompagnement et la formation des éco-délégués ont été déposées sur notre espace TRIBU.

Echange de pratiques autour de la formation des éco-délégués. Présentation d'outils et de ressources pour aider à la réalisation de ces formations.

Des financements existent pour les actions des éco-délégués (appel à projets à rendre avant le 22 octobre 2021 – document déposé sur l'espace TRIBU).

Les actions des éco-délégués peuvent s'inscrire dans le calendrier des événements liés avec les ODD.



### Calendrier des événements en lien avec les ODD, 2020-2021

Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier
Semaine européenne de la mobilité (16 au 22) Semaine européenne du Développement durable (18 sept - 8 oct) Journée nationale de la qualité de l'air (18) Journée Mondiale de la mer (26)	Journée mondiale de l'alimentation (16) Semaine du goût (12 au 18) Journée mondiale du refus de la misère (17) Semaine du climat (2-18)	Semaine de l'économie sociale et solidaire à l'école (9 au 14) Semaine européenne de réduction des déchets (21 au 29) Journée internationale des droits de l'enfant (20)	Journée internationale de la solidarité humaine (20)	Journée internationale de l'éducation (24)
Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Journée mondiale des zones humides (2) Journée Mondiale contre le cancer (4)	Journée mondiale de la vie sauvage (3) Journée mondiale des forêts (21) Journée mondiale de l'eau (22) Journée internationale des droits des femmes (8)	Journée mondiale de la Santé (7) Jour de la Terre (22)	Semaine nationale de la marche et du vélo Journée mondiale de la biodiversité (22)	Journée mondiale de l'environnement (5) Journée mondiale des océans (8) Journée mondiale contre la désertification et la sécheresse (17)

- **Démarche de labélisation et comité de pilotage EDD.**

Retour sur la liste des écoles et des établissements labélisés (tableau en annexe).

Présentation des différents labels (BO n°36 du 24 septembre 2020).  
(Dossier déposé sur l'espace TRIBU).

Débat autour de labélisation et de l'intérêt de celle-ci. Il apparaît que la labélisation est un outil de valorisation du travail fait, une mise en lumière des engagements des élèves et une « carte de visite » pour les partenaires extérieurs.

L'intérêt de l'E3D et de la labélisation :

- Permettre aux élèves de s'engager, de développer des compétences.
- Intérêt pour les équipes en travaillant autour de projets.
- Travailler en réseau.
- Pour les établissements, pérenniser des projets.

**La création et l'animation d'un comité de pilotage EDD dans l'école ou dans l'établissement est nécessaire** pour accéder aux labélisations. Il doit intégrer toutes la communauté éducative et scolaire et s'ouvrir aux partenaires. Le comité de pilotage est le lieu où l'on établit un diagnostic, détermine des axes, planifie des actions et met en place un moyen d'évaluer ces dernières.

### 3. L'EDD dans le réseau.

#### - Le réseau pour aider et accompagner les établissements.

Notre réseau doit permettre de créer des liens entre les établissements. Il doit permettre d'aider et d'accompagner. Des rencontres régulières, la création d'un espace collaboratif, des échanges sur les réseaux sociaux sont les moyens proposés pour garder et faire vivre le lien.

Notre réseau apportera également une aide aux établissements qui s'engagent dans une démarche de labélisation.

#### - Le réseau pour créer des liens entre écoles et établissements.

L'EDD dans notre réseau peut être un élément de la liaison écoles-collèges et collèges lycées.

##### Des pistes pour créer du lien entre établissements :

- a. L'EDD ou peut être un thème des actions de liaison écoles-collèges. La proposition sera transmise aux co-coordinatrices du réseau.
- b. L'EDD peut être un thème des actions inter CVC et CVL du réseau. La proposition sera faite aux CPE et chefs d'établissements.

Des rencontres régulières, la création d'un espace collaboratif, des échanges sur les réseaux sociaux sont les moyens proposés pour garder et faire vivre le lien entre référents EDD.

#### - Création d'un annuaire des partenaires.

La création d'un annuaire de partenaires est proposée et acceptée. Il s'agit d'identifier les partenaires qui peuvent intervenir sur notre réseau en identifiant les établissements et référents EDD qui ont déjà collaborés avec ces structures.

#### - Actions communes et/ou synchrones.

Nous convenons de l'organisation d'actions communes et/ou synchrones pour les écoles et établissements du réseau.

##### a. Collecte des bouchons d'amour

Organiser une action simple, forte, facile à mener et fédératrice.

Sur la base du travail des éco-délégués du collège de La Motte du Caire nous pouvons généraliser l'action.

Etape 1 : Les des éco-délégués du collège de La Motte du Caire réalise des affiches.

Etape 2 : Le référent EDD transmet à tous les autres établissements les affiches et la procédure de collecte.

Etape 3 : A l'occasion de la journée mondiale de l'environnement (le 5 juin) l'ensemble des bouchons sont rassemblés à la Motte du Caire (siège de l'association).



##### b. Action autour de la biodiversité

Une formation autour de l'animation de la fresque de la biodiversité est proposée. L'association « Soyons nature » sera contactée par le référent EDD du réseau. La demande que les référents EDD formulent :

- Formation autour de l'animation de la fresque de la biodiversité.
- Travail avec les éco-délégués sur la biodiversité.

c. Rencontre des éco-délégués

Il nous apparaît utile voire nécessaire que les éco-délégués de nos établissements se rencontrent pour échanger, être formés, ou réaliser des actions.

*Un exemple de journée de rencontre des éco-délégués :*

Deux éco-délégués par établissement.

Matin : Formation sur la fresque de la biodiversité.

Après-midi : organiser une action autour de la biodiversité.

d. Proposer aux établissements de travailler autour de la charte « 0 plastiques »

e. Des expositions à partager

Une exposition sur le climat est proposée par le Ministère de la Transition écologique. Le référent EDD du réseau se renseigne pour la commander et la proposer aux établissements.

La MGEN propose une exposition « Dessine-moi l'écologie ». Exposition présentée dans la salle, le jour de la formation. Elle est réservable auprès de Jérôme MARTINEZ de la MGEN des Alpes de Haute Provence.

L'exposition de GOOD PLANET sur les 17ODD est disponible dans els CDI de nos établissements ou dans les délégations CANOPE.

- Prix de l'action des éco-délégués au niveau du réseau.

**Création d'un prix de l'action des éco-délégués au niveau du réseau.** Plusieurs catégories seront proposées. Un jury composé de référents EDD, d'élèves, de partenaires examinera les dossiers.

- Besoins de formation et matériels.

a. Une formation commune aux référents est demandée. Nous pourrions être formés sur une thématique commune : la biodiversité par exemple.

b. Utiliser le site internet du réseau Bléone-Durance :

- Une vitrine de nos actions.
- Un lien entre établissements.

c. Les enseignants du premier degré peuvent bénéficier d'une journée de formation. Les conseillers pédagogiques de circonscription sont en charge de l'organisation. Une journée d'information sur l'EDD et/ou la labélisation pourrait être organisée.

- Suites à donner.

Le référent EDD du réseau :

- Se renseigne et transmettra aux établissements et aux référents les informations (documents et dates) sur la labélisation des établissements.
- Engage la labélisation E3D du réseau.
- Se renseigne sur une intervention autour de la fresque de la biodiversité et communiquera les retours aux référents.
- Commande auprès du Ministère de la transition écologique une exposition sur le climat.
- Communiquera le bilan de notre journée à la commission EDD du réseau et aux co-coordinatrices du réseau.
- Proposera aux référents EDD, un projet de prix de l'action des éco-délégués du réseau.
- Mettra à jour l'espace TRIBU.
- Demandra la création d'un « espace EDD » sur le site internet du réseau.

**Ce document n'est pas un compte rendu de ce moment de formation et de rencontres riche d'échanges mais la mise en forme des notes prises lors de la journée.**

Digne les Bains, le 1<sup>er</sup> octobre 2021.

Stéphane VIUDES

*Référent EDD du réseau Bléone-Durance*